

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2024-024**SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

*Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Héléne BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Héléne BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Héléne BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Eric MAUCORT

## Convention avec l'Asso ROC pour la mise en oeuvre de l'évènement Du Rock Chinon Rien ! en 2024

Du Rock Chinon Rien ! est une soirée « musiques actuelles » organisée à l'Espace Rabelais. Cet évènement a pour objectifs :

- de proposer au public du territoire l'accès à un groupe phare de la scène musicale rock, métal, punk.
- de donner une visibilité aux formations musicales rock du Chinonais.

Afin de réaliser ces objectifs, la Ville de Chinon a proposé à l'Asso ROC (Regroupement des Orchestres Chinonais) de participer à l'organisation de la manifestation.

La Ville est exploitante du lieu de concert, elle organise, finance et perçoit les recettes billetterie de cette 7<sup>ème</sup> édition prévue le samedi 30 mars 2024.

L'Asso ROC gère l'espace extérieur : scène ouverte « jeunes groupes du territoire », espace restauration et buvette.

L'association propose également les deux premières parties musicales sur la scène de l'Espace Rabelais.

L'objet de cette convention est de contractualiser les obligations de chacune des parties dans la mise en œuvre de la manifestation.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

*- AUTORISE Monsieur Le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint délégué à la culture, à signer la convention entre la Ville de Chinon, et l'asso ROC.*

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.